

## CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

### **ARTICLE 1 - DISPOSITIONS GENERALES**

Les présentes Conditions Générales d'utilisation (« CGU ») régissent l'utilisation du téléservice « Portail des dépôts d'urbanisme» accessible depuis internet ou le site internet officiel de la ville à l'adresse suivante :

<https://urba.mairie-aubervilliers.fr>

Le téléservice est un guichet numérique permettant aux usagers particuliers et professionnels de déposer et suivre en ligne leurs autorisations d'urbanisme et du foncier suivantes :

- Certificats d'urbanisme
- Déclaration préalable
- Permis d'aménager
- Permis de construire
- Permis de démolir
- Déclaration d'intention d'aliéner
- Déclaration de cession

L'utilisation du téléservice est facultative et gratuite hors coûts de connexion. Les utilisateurs choisissent librement les services en ligne auxquels ils souhaitent accéder de façon privilégiée et les données qu'ils souhaitent conserver dans leur compte.

L'utilisateur du téléservice s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions définies au sein des présentes CGU.

L'utilisation du téléservice « Portail des dépôts d'urbanisme » vaut acceptation pleine et entière de ces conditions, sans possibilité de réclamation à quelque titre que ce soit.

L'utilisateur doit accepter les présentes Conditions Générales dans leur intégralité, de façon préalable à l'utilisation du téléservice. Son consentement est requis et matérialisé par le fait de cocher la case déclarant que l'utilisateur a lu et accepté les présentes CGU.

Les présentes conditions générales d'utilisation (« CGU ») s'imposent ainsi à tout usager du site <https://urba.mairie-aubervilliers.fr>

### **ARTICLE 2 - DEFINITIONS**

Le « téléservice » désigne l'ensemble des demandes numériques disponible sur le site «Portail des dépôts d'urbanisme» pour la ville d'Aubervilliers.

Le « service » désigne les différents services de l'urbanisme réglementaire en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme et foncier de la ville d'Aubervilliers.

La ville d'Aubervilliers est responsable de la base utilisateurs, utilisée par l'espace «Portail des dépôts d'urbanisme».

L'« utilisateur » est désigné soit par :

- Le « particulier » : il désigne une personne physique.
- Le « professionnel de l'Urbanisme » : il désigne une personne morale (notaires, architectes, etc...) agissant pour le compte d'un tiers dans le cadre de l'ensemble des demandes proposées par le téléservice.

## ARTICLE 3 - OBJET

Les présentes Conditions Générales d'utilisation ont pour objet de définir les relations entre la ville d'Aubervilliers et l'utilisateur ainsi que les conditions applicables à toute utilisation du téléservice. Elles peuvent être modifiées à tout moment par le service gestionnaire. Aucune modification ne pourra avoir de caractère rétroactif.

Le service gestionnaire se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre à tout moment le téléservice. En cas d'interruption, le service gestionnaire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de cette interruption pour l'utilisateur.

## ARTICLE 4 – UTILISATION DU TÉLÉSERVICE

L'utilisateur est seul responsable des informations et données qu'il transmet au téléservice aux fins de renseigner son compte, il est tenu de préserver sa confidentialité et de surveiller régulièrement l'utilisation de ses accès. Il informera le service gestionnaire du téléservice s'il constate une utilisation frauduleuse de celui-ci. Ceux-ci se réservent le droit de le changer, de bloquer le Profil et de notifier l'utilisateur concerné.

L'utilisateur s'interdit d'employer et de transmettre tout terme ou données susceptibles d'être constitutif de crimes ou délits selon la législation française en vigueur, et notamment, la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, l'atteinte à l'autorité de la justice et aux bonnes mœurs, la diffamation ou l'injure, l'atteinte à la vie privée.

Dans la rubrique Mon Profil (accessible en cliquant sur son identité sur le bandeau supérieur droit), l'utilisateur peut enregistrer et modifier ses données personnelles. Cet enregistrement est réalisé à l'initiative de l'utilisateur.

Il est recommandé à l'utilisateur, même en cas de suspension d'utilisation pour une courte durée, d'effectuer systématiquement une déconnexion.

L'utilisation du téléservice requiert une connexion et un navigateur internet.

L'utilisateur s'assure que l'équipement informatique qu'il utilise intègre les mises à jour et correctifs des logiciels installés, ainsi que l'utilisation d'un logiciel antivirus a minima.

L'utilisateur est informé qu'il est fortement déconseillé d'utiliser des ordinateurs accessibles au public, compte tenu des risques inhérents à ce type d'accès et, notamment, la possibilité de compromission de la sécurité des codes d'accès (« key-loggers »).

Grâce au Responsive Design (ou Site Web Adaptatif), l'utilisateur peut consulter le même site web sur différents supports (écrans d'ordinateur, tablettes, smartphones) de façon optimisée.

Le téléservice est normalement accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

L'indisponibilité du téléservice ne donne droit à aucune indemnité.

L'utilisateur peut à tout moment renoncer à utiliser le téléservice.

**L'usage de la langue française y est obligatoire.** L'utilisateur qui le souhaite conserve la possibilité de déposer une demande au format papier auprès du service dédié.

### 3.1 Création d'un compte

L'utilisateur crée un compte en se connectant au téléservice. Ce téléservice est à l'usage des particuliers et professionnels de l'urbanisme.

L'utilisateur du téléservice fournit une adresse électronique valide lors de son inscription. Cette adresse sera utilisée pour la confirmation des opérations réalisées par l'utilisateur sur son compte, et pour l'envoi des notifications relatives au suivi des démarches.

Lors de l'inscription au téléservice, l'utilisateur choisit un mot de passe. Le mot de passe doit être composé de huit caractères ou plus dont au moins une lettre minuscule, une lettre majuscule, un chiffre, un caractère spécial autorisé (@ \$ ! % \* # ? &). L'utilisateur doit conserver son identifiant et son mot de passe qui lui seront utiles pour tout accès à son compte et aux services qui y sont liés.

### 3.2 Limitation au téléservice

L'utilisateur peut déposer un certain nombre de pièces sur le téléservice dans le cadre de sa démarche DAU ou DIA. Les extensions de format de fichier acceptées sont : **.pdf,.jpg,.jpeg,.png,.tiff** L'administration limite à **20 Mo** le poids d'une pièce transmise via le formulaire. Les navigateurs doivent être en version récente (mise à jour de moins de 1 an) : - Edge - Mozilla Firefox - Chrome - Safari

### 3.3 Suivi des demandes

L'utilisateur dispose, dans la rubrique Mes demandes, d'un tableau de bord de suivi de ses demandes réalisées auprès de la ville d'Aubervilliers.

## ARTICLE 4 – PROTECTION DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le traitement automatisé de certaines des données à caractère personnel est nécessaire et obligatoire pour enregistrer la demande en ligne de l'utilisateur et lui permettre d'accéder aux différentes fonctionnalités du téléservice.

L'utilisateur ne peut s'opposer à ce traitement Si l'utilisateur ne souhaite pas utiliser ce service en ligne, il peut effectuer sa démarche directement par courrier ou à l'accueil du service Urbanisme Réglementaire de la Ville d'Aubervilliers, 120 rue Henri Barbusse.

Les conditions du traitement de données à caractère personnel sont les suivantes :

- Responsable de traitement, base légale et finalité du traitement.

Le responsable de traitement est le Maire de la ville d'Aubervilliers, de même que l'éditeur de la solution, hébergée sur ses serveurs s'engagent à respecter les obligations prévues par le Règlement Général sur la Protection des Données en qualité de sous-traitant.

Ce traitement de données se fonde sur une obligation légale, en application de l'article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles.

En effet, le traitement des données à caractère personnel à travers ce téléservice intervient dans le cadre de la loi pour l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (Loi Elan), qui prévoit l'obligation pour les collectivités territoriales et leurs groupements de mettre en place la dématérialisation des actes d'urbanisme au plus tard le 1er janvier 2022, pour les Autorisations d'Occupation des Sols et les Déclaration d'Intention d'Aliéner. Le téléservice objet des présentes CGU est mis en place en réponse à cette obligation légale.

La collecte des données à caractère personnel vise à permettre à l'utilisateur d'accéder au téléservice, mais également à permettre l'instruction (et à en suivre l'état d'avancement) des demandes d'autorisation d'urbanisme et des Déclarations d'Intentions d'Aliéner qu'il pourrait être amené à formuler.

- Données collectées

Seules les données strictement nécessaires au téléservice objet des présentes Conditions Générales d'Utilisation seront collectées :

- dans la rubrique Mon Profil : civilité, nom, prénom, date de naissance, commune de naissance, code département de naissance, pays de naissance, adresse, téléphone, adresse e-mail.

Les données personnelles enregistrées alimenteront, avec le consentement de l'utilisateur, les formulaires utilisés par l'utilisateur sur des téléservices reliés à Mon Compte. Ce dispositif a pour finalité d'éviter à l'utilisateur de fournir plusieurs fois à la Collectivité les données personnelles déjà communiquées lors d'une précédente procédure.

Ces données ne seront utilisées et traitées que pour les besoins du téléservice, et ne seront en aucun cas réutilisées à des fins de sollicitations commerciales ou extérieures au présent dispositif.

- Destinataire des données collectées

Les destinataires des données personnelles collectées sont :

- les services de la Direction de l'urbanisme réglementaire de la ville.

Modalités et durée de conservation des données

L'hébergement de la solution retenue se fera sur les serveurs de la ville d'Aubervilliers.

Les données collectées ne seront conservées en base active que pour la durée strictement nécessaire à l'instruction des demandes. Elles seront ensuite archivées, conformément à la durée d'utilité administrative légale prévue pour chaque type d'acte et conformément à la réglementation en vigueur.

- Sécurité des données

La ville d'Aubervilliers, en sa qualité respective de Responsable de traitement et de sous-traitant, s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques et organisationnels appropriés pour garantir de façon permanente un niveau de protection adapté contre les risques d'atteinte à la vie privée des personnes, notamment contre les risques d'accès non autorisé aux données personnelles, de divulgation, de destruction, d'utilisation illicite des données. Les personnels de la ville d'Aubervilliers et services concernés ayant accès aux données sont tenus à un engagement de confidentialité. Les données collectées à l'occasion de ce traitement de données sont stockées sur des serveurs hébergés exclusivement en France.

Droit des usagers

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, issue du Règlement Général sur la Protection des Données RGPD 2016/679 du 27 avril 2016 et à la Loi Informatique et libertés du 06 janvier 1978 modifiée, l'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, d'interrogation et d'effacement des données le concernant. Seule la personne concernée par ce traitement de données est habilitée à exercer ces droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question relative à la collecte, le traitement et l'utilisation des données à caractère personnel, l'utilisateur est invité à adresser une demande écrite en ce sens au délégué à la protection des données de la ville d'Aubervilliers :

- par mail à l'adresse suivante : [dpo@mairie-aubervilliers.fr](mailto:dpo@mairie-aubervilliers.fr)

- par courrier adressé à la Mairie d'Aubervilliers, 2 rue de la Commune de Paris 93300 Aubervilliers, à l'attention du délégué à la protection des données.

L'utilisateur devra justifier de son identité par tout moyen.

Si l'utilisateur estime, après avoir contacté le délégué à la protection des données, que ses droits ne sont pas respectés, il peut déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), soit sur le site internet [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr), soit par courrier à l'adresse suivante : 3, Place de Fontenoy – TSA 80 715 – 75 334 PARIS CEDEX 07 ou par téléphone au 01 53 73 22 22.

La ville d'Aubervilliers se réserve, pour sa part, en cas de manquement de l'utilisateur aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, le droit de procéder à la suppression du compte concerné, unilatéralement et sans indemnité, après mise en demeure adressée au demandeur par courrier électronique et resté sans réponse quarante-huit (48) heures après envoi.

## **ARTICLE 5 – RESPONSABILITÉS ET GARANTIES**

5.1 - L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation de son compte. Toute connexion, demande ou transmission de données effectuée à partir de ce dernier est réputée l'avoir été par l'utilisateur et sous son entière responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détournement de son identifiant, le demandeur s'engage à en avvertir sans délai les services de la Direction de l'Urbanisme Réglementaire

La ville d'Aubervilliers ne peut être tenue responsable de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation du téléservice pour quelque raison que ce soit ou de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait de la connexion.

5.2 - L'utilisation du téléservice implique l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques liés à la connexion et, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. La ville d'Aubervilliers ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La ville d'Aubervilliers ne garantit pas que le téléservice fonctionne sans interruption. La responsabilité de la ville d'Aubervilliers ne saurait être recherchée si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à suspendre le téléservice, à l'écourter ou en modifier les conditions d'utilisation. La ville d'Aubervilliers décline toute responsabilité pour le cas où le téléservice serait indisponible, ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La ville d'Aubervilliers ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.